



## Commission des dynamiques territoriales

### 1222 - Voirie départementale - Entretien programmé du réseau routier

#### **Travaux de rénovation de l'ouvrage de la RD 429 franchissant le Kreuzrhein Proposition de déviation de la circulation de la RD 429 via le domaine public fluvial de Voies Navigables de France (VNF) et proposition d'approbation du projet de convention qui l'autoriserait**

**Rapport n° CP/2016/250**

#### **Service gestionnaire :**

M3 - Entretien et exploitation

#### Résumé :

Les travaux de rénovation de l'ouvrage d'art située au PR 5+0095 de la RD 429 à Drusenheim nécessitent la coupure de cette route à la circulation pendant 6 mois. Pour assurer une continuité de l'écoulement du trafic des VL et des PL pendant cette période, une déviation est envisagée via une route de service de VNF. Cette mesure de gestion du trafic nécessite de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial de VNF par le Département du Bas-Rhin.

L'exécution de travaux de rénovation de l'ouvrage d'art franchissant le Kreuzrhein au PR 5+0095 de la RD 429 à Drusenheim nécessite la fermeture de cette route départementale pour une durée de 6 mois.

La mise en place d'un itinéraire de déviation pour les VL et les PL n'est possible que par une route de service classée dans le domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France (VNF).

L'utilisation de cette voie est conditionnée par la réalisation d'aménagements nécessaires à la sécurisation de l'itinéraire (balisage, reprofilage de la chaussée sur certains secteurs, éléments de sécurité...). Ces travaux sont à la charge du Département et sont prévus dans le coût global de l'opération.

La mise à disposition de cet itinéraire de déviation, délivrée à titre précaire et révocable, est à formaliser par une convention à conclure entre le Département et VNF.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et VNF, relatif à la déviation de la circulation de la RD 429 sur le domaine public fluvial pendant les travaux de rénovation de l'ouvrage supportant la RD 429 à Drusenheim,*

*- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY